

POINT 7 ET 8 : EPTANIS

POINT 7		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indice IPA
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	1
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté, Casse-noix	1
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	0,5
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2,5
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	1
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	1
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	0,5
<i>Alauda trivialis</i>	Pipit des arbres	0,5
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	1
<i>Sylvia collybita</i>	Pouillot véloce	0,5
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	1
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	1

*Espèce patrimoniale

POINT 8		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indice IPA
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	1,5
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	3
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2,5
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale	1
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	1
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	1,5

*Espèce patrimoniale

Prospections aléatoires	
Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Alauda arvensis</i>	<i>Alouette des champs</i>
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle
<i>Emberiza citrinella</i>	Tarier des prés
<i>Oenanthe Oenanthe</i>	Traquet motteux

*Espèce patrimoniale

Au total 19 espèces ont été entendues ou vues lors de nos passages sur les points d'écoute.

Le peuplement aviaire est composé d'oiseaux typiquement montagnard comme le Venturon montagnard, le Cassenoix moucheté, des oiseaux à affinité forestière tels que la Mésange boréale, la Mésange noire et des espèces plus ubiquistes tels que le Bruant jaune.

Les statuts de protection et de menace des espèces recensées sont résumés dans le tableau suivant.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut communautaire (directive « oiseaux »)	Protection réglementaire de portée nationale	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge PACA
<i>Alouette des champs</i>	Alouette des champs			LC	LC
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		article 3	NT	NT
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté		article 3	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		article 3	LC	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine			LC	LC
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		article 3	VU	VU
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		article 3	LC	LC
<i>Parus montanus</i>	Mésange boréale		article 3	LC	LC
<i>Parus ater</i>	Mésange noire		article 3	NT	LC
<i>Picoides major</i>	Pic épeiche		article 3	LC	LC
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Annexe I	article 3	LC	LC
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle		article 3	LC	LC
<i>Alauda trivialis</i>	Pipit des arbres		article 3	LC	LC
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli		article 3	LC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		article 3	LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		article 3	LC	LC
<i>Emberiza citrinella</i>	Tarier des prés		article 3	VU	VU
<i>Oenanthe Oenanthe</i>	Traquet motteux		article 3	NT	LC
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard		article 3	LC	LC

Tableau 3 Statut de protection et de menace des oiseaux de la zone d'étude

Liste rouge : VU « Vulnérable » - NT : « Quasi-menacée » - LC « Faible risque ou Préoccupation mineure »

Parmi les 19 espèces répertoriées :

- > 17 sont protégées en France ;
- > Le Pic noir est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux »
- > Le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, la Mésange noire, le Tarier des prés et le traquet motteux justifient d'un statut de menace au niveau national ;

- > Le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Tarier des prés sont menacés en PACA avec respectivement un statut quasi menacé pour le bruant jaune et vulnérable pour les deux autres espèces ;

Sur la base des outils de bioévaluation de l'avifaune, nous avons pu déterminer une liste d'espèces patrimoniales pour lesquelles cette étude devra évaluer la sensibilité au projet.

La patrimonialité des espèces a été déterminée en fonction de quatre critères :

- Son appartenance à l'annexe I de la directive « Oiseaux »,
- Sa présence dans la Liste rouge des oiseaux menacés en France,
- Sa présence dans la Liste rouge des oiseaux menacés en région PACA,
- Le fait que l'espèce soit déterminante pour les ZNIEFF en région PACA.

Toutes les espèces répondant à au moins un de ces critères ont ainsi été qualifiées de « patrimoniales ». Parmi les espèces nicheuses observées sur le site, quatre peuvent être considérées comme patrimoniales.

LE BRUANT JAUNE

Statut :

- *Protection nationale*
- *« Quasi menacée » au niveau national*
- *« Quasi menacée » au niveau régional*

Le bruant jaune vit dans les bocages ou les campagnes cultivées ouvertes avec des haies, des buissons, des bouquets. Il se rencontre aussi à la lisière des forêts, dans les clairières, tant que la végétation reste peu élevée et relativement clairsemée et en montagne, jusqu'à 2 000 mètres. Sa présence est fortement liée au degré d'ouverture du milieu. Il construit son nid sur le sol ou près du sol (15-30 cm), au pied des haies, sous des buissons et au milieu de jeunes plantations. Sept couples ont été contactés. L'espèce a été observée sur l'ensemble de la zone d'étude à l'exception du secteur des Aravets

LA LINOTTE MELODIEUSE

Statut

- *Protection nationale*
- *« Vulnérable » au niveau national*
- *« Vulnérable » au niveau régional*

La linotte mélodieuse est un oiseau des espaces ouverts à la végétation herbacée basse. Elle apprécie que son habitat soit ponctué par des buissons et des haies qui lui permettent de se réfugier et de construire son nid. Hors période de nidification, l'espèce est grégaire et il n'est pas rare de rencontrer des bandes de linottes dépassant les 100 individus. Au printemps les couples déjà formés se séparent du groupe pour se cantonner. Elle se nourrit principalement de graines et de petits insectes. La Linotte mélodieuse est un migrateur partiel. Une grande partie des nicheurs français se dirige vers le sud-ouest de la France et l'Espagne tandis que des

individus nordiques hivernent dans des départements plus septentrionaux (GEROUDET, 1998). L'espèce est présente sur la quasi-totalité de la zone d'étude avec 9,5 couples. Il est possible que la population locale de Linotte ait été renforcée ponctuellement par le passage d'individus en migration.

LA MESANGE NOIRE

Statut :

- *Protection nationale*
- *« Quasi menacée » au niveau national*

La mésange noire est typiquement un habitant des forêts de résineux, sapinières, pinèdes et bois d'épicéas. Cet oiseau actif, paraissant infatigable, est parfois familier et confiant, parfois timide. Il vit seul ou en couples pendant la saison de nidification. Le reste de l'année, les mésanges noires se regroupent en bandes pouvant compter jusqu'à 50 individus, mais parfois des groupes de plusieurs centaines d'oiseaux peuvent être observés. Comme la plupart des mésanges, la mésange noire niche dans les trous d'arbres, de mur ou les cavités terrestres. 6 couples ont été contactés. L'espèce est présente dès lors que l'on trouve des milieux boisés à proximité.

LE PIC NOIR

Statut :

- *Annexe I de la Directive Oiseaux*
- *Protection nationale*

L'espèce était jusqu'aux années 1950 uniquement cantonnée aux massifs montagneux. Suite à une extension spectaculaire de son aire de répartition, elle s'accommode aujourd'hui de la plupart des boisements de plaine, voire d'alignements d'arbres. Pour forer sa loge, le pic a cependant besoin d'arbres d'au moins 45-50 cm de diamètre au tronc dépourvu de branches et plantes grimpantes sur 5 ou 6 m (CUISIN in YEATMAN-BERTHELOT & JARRY, 1994). Le domaine vital couvre en général 200 à 500 ha et le territoire occupe 25 à 40 ha autour du nid (CUISIN in YEATMAN-BERTHELOT & JARRY, 1994). Il exploite les fourmières et recherche dans le bois mort les coléoptères xylophages. Il se nourrit aussi à l'occasion de fruits, de sève et d'écorce de jeunes arbres. Un individu a été contacté sur le secteur des Mélèzes. Les données Silène nous informent également d'une observation faite en 2009 de l'espèce à proximité du lieu-dit « Serre Ratier ».

LE TARIER DES PRES

Statut

- *Protection nationale*
- *« Vulnérable » au niveau national*
- *« Vulnérable » au niveau régional*

Le Tarier des prés est un habitant des prairies, des marais asséchés et des pâturages. Les populations de ce passereau sont en nette régression depuis une vingtaine d'années. En France, entre 1989 et 2001, la réduction des effectifs du Tarier des prés a été estimée à 69 %. La principale cause de cette régression est la modernisation de l'agriculture ; les fauches précoces détruisent les nids, décimant ainsi les jeunes qui n'ont pas encore pris leur envol.

LE TRAQUET MOTTEUX

Statut

- *Protection nationale*
- *« Quasi menacé » au niveau national*

Le traquet motteux est un oiseau typique de la montagne où il trouve ses milieux de prédilection. Il a besoin d'espaces ouverts avec une végétation rase qui lui permet de chasser les insectes à vue. Principalement menacé par la perte de ses habitats, l'évolution de ses effectifs dépend des régions. En montagne, il semble que les populations soient stables mais le manque d'études récentes ne permet pas d'avancer des chiffres sur l'évolution des populations.

Enfin, l'étude de la bibliographie existante sur la zone d'étude fait ressortir la présence de deux espèces d'intérêt patrimonial, le Pic noir traité ci-dessus et le **Tétras lyre**.

LE TETRAS-LYRE




Statut :

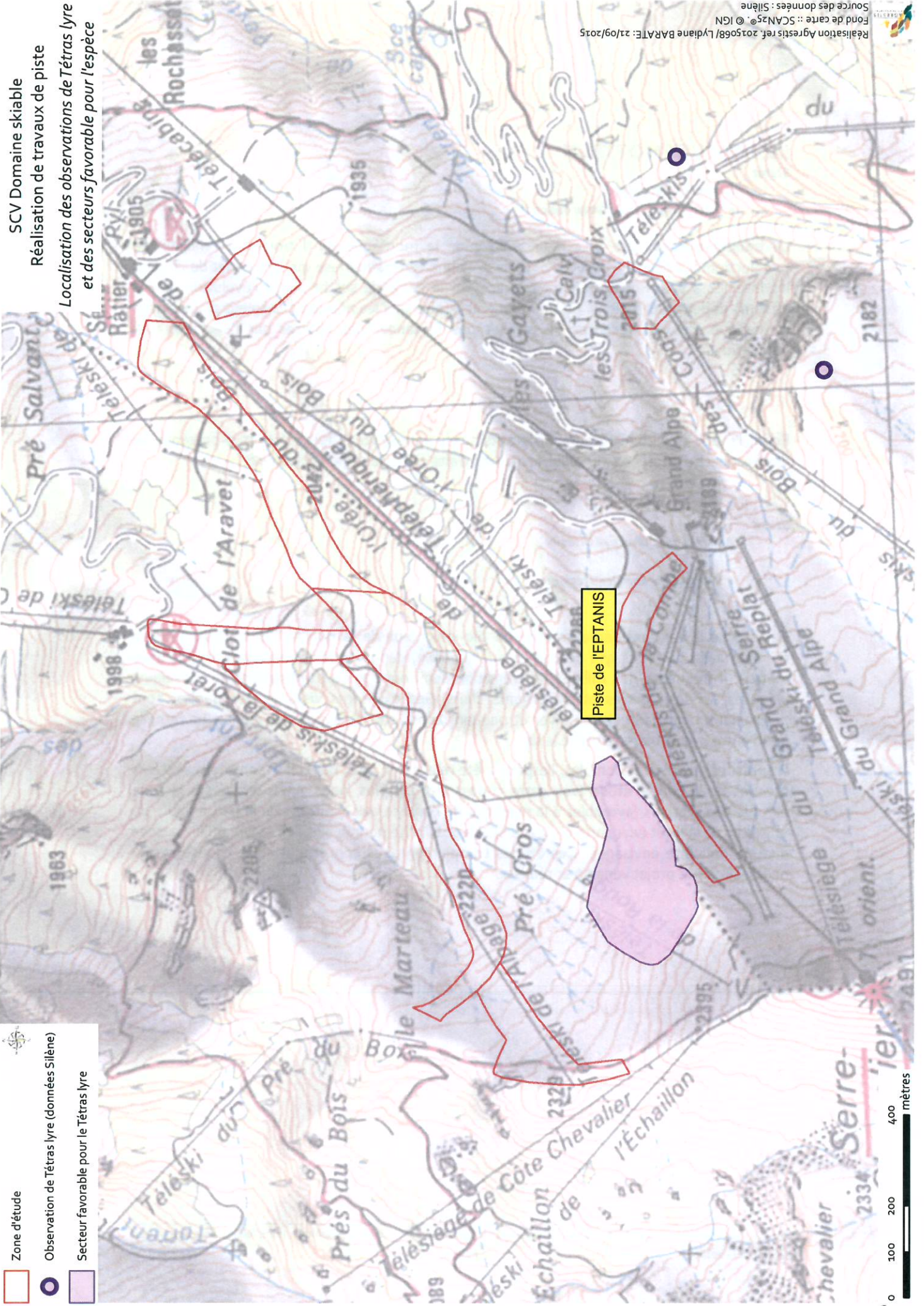
- *Annexe I de la Directive Oiseaux*
- *« Vulnérable » au niveau régional*

Cette espèce est considérée comme un bio-indicateur de la qualité des milieux naturels montagnards. Le tétras-lyre occupe l'étage subalpin, depuis 1400-1600 mètres jusqu'à 2300 mètres. Il fréquente des milieux de transition semi-ouverts où s'imbriquent en mosaïque, pelouses, landes, fourrés et boisements clairs. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement marquées en hiver et pendant la période d'élevage des jeunes. La femelle pond entre 5 et 10 oeufs à même le sol.

D'après les données disponibles, l'espèce a été relevée en 2014 par l'ONF dans deux secteurs proches de la zone d'étude (voir carte ci-dessous). De plus, nous avons relevé sur la zone d'étude des secteurs favorables à la présence de l'espèce aux alentours de la partie haute du télésiège de la forêt (voir carte ci-dessous). La possibilité pour que le Tétras lyre utilise la zone d'étude doit être envisagée. Des études complémentaires concernant cette espèce seront nécessaires si le projet venait à se réaliser.

SCV Domaine skiable
 Réalisation de travaux de piste
 Localisation des observations de Tétrasyre
 et des secteurs favorable pour l'espèce

-  Zone d'étude
-  Observation de Tétrasyre (données Silène)
-  Secteur favorable pour le Tétrasyre



Piste de l'EPTANIS

LF

2.2.4 - Les mammifères

Seule la marmotte a été observée sur la zone d'étude.

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection réglementaire de portée nationale	Statut communautaire	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge Rhône-Alpes
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte	-	-	LC	LC

Tableau 4 Statut de protection et de menace des mammifères de la zone d'étude

Liste rouge : LC « Faible risque ou Préoccupation mineure »

Cette espèce ne justifie d'un statut de protection et/ou de menace en France et en PACA.

2.2.5 - Les insectes

Les prospections se sont concentrées sur le groupe des lépidoptères et des odonates.

Aucun odonate n'a été observé sur le site d'étude lors des prospections. Les milieux humides apparaissent très peu propices aux odonates car il n sont pas constitués de milieux d'eau stagnante.

Les milieux prairiaux attirent, quant à eux, des insectes de l'ordre des lépidoptères. Les populations de papillons sont relativement bien réparties sur l'ensemble des milieux ouverts de la zone d'étude.

Précisons que les secteurs d'observation dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre informatif.

Le tableau suivant résume les lépidoptères observés sur le secteur Eptanis (en vert) et sur des secteurs à proximité (en blanc). **Les espèces répertoriées sur les secteurs à proximité peuvent également se retrouver sur le secteur car les milieux naturels sont proches.**

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection réglementaire de portée nationale	Statut communautaire	Statut liste rouge nationale
<i>Lysandra coridon</i>	Argus bleu-nacré	-	-	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	-	LC
<i>Polyommatus escheri</i>	Azuré de l'Adragant	-	-	LC
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides	-	-	LC
<i>Colias phicomone</i>	Candide	-	-	LC
<i>Argynnis niobe</i>	Chiffre	-	-	NT
<i>Heodes virgaureae</i>	Cuivré de la Verge-d'or	-	-	LC
<i>Colias</i>	Fluoré	-	-	LC

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection réglementaire de portée nationale	Statut communautaire	Statut liste rouge nationale
<i>alfacariensis</i>				
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré	-	-	LC
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	-	-	LC
<i>Hyponephele lycaon</i>	Misis	-	-	LC
<i>Papilio epiphron</i>	Moiré de la Canche	-	-	LC
<i>Erebia alberganus</i>	Moiré lancéolé	-	-	LC
<i>Erebia cassioides</i>	Moiré lustré	-	-	LC
<i>Erebia pluto</i>	Moiré velouté	-	-	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC
<i>Boloria titania</i>	Nacré porphyrin	-	-	LC
<i>Argynnis pales</i>	Nacré subalpin	-	-	LC
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	-	LC
<i>Parnassius corybas</i>	Petit apollon	Arrêté du 23 avril 2007 (Article 3)	-	LC
<i>Plebejus argus</i>	Petit argus	-	-	LC
<i>Pontia callidice</i>	Piéride du Vêlar	-	-	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	-	LC
<i>Agrodiaetus damon</i>	Sablé du Sainfoin	-	-	LC
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-apollo	Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	Annexe IV Directive « Faune-Flore »	NT
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	-	-	LC
<i>Hesperia comma</i>	Comma	-	-	LC

Tableau 5 Statut de protection et de menace des lépidoptères de la zone d'étude

Liste rouge :

NT « Quasi menacée »

LC « Faible risque ou Préoccupation mineure »

Parmi les 28 espèces répertoriées :

- > Le Petit apollon et le Semi apollon sont protégés en France
- > Le Semi apollon est inscrit sur l'annexe IV de la directive Habitat-Faune-Flore
- > Le Chiffre et le semi apollon sont considéré comme « Quasi-menacé » au niveau national ;

Sur la base des outils de bioévaluation de l'entomofaune, nous avons pu déterminer une liste d'espèces patrimoniales pour lesquelles cette étude devra évaluer la sensibilité au projet.

La patrimonialité des espèces a été déterminée en fonction de quatre critères :

- Le fait qu'elle soit protégée nationalement,
- Son appartenance à l'annexe IV de la directive « Habitats, Faune, Flore »,
- Sa présence dans la Liste rouge des papillons menacés en France,
- Le fait que l'espèce soit déterminante pour les ZNIEFF en région PACA.

LE CHIFFRE

Statut :

- « *Quasi menacée* » au niveau national

Cette espèce fréquente surtout les collines et les montagnes jusqu'à 2500 mètres, dans les prairies, pelouses, lisières et clairières fleuries.

LE PETIT APOLLON

Statut :

- *Protection nationale*

Le Petit apollon est un papillon de montagne observé le plus souvent entre 1000m et 2000m. L'espèce se plaît sur les versant rocailloux, bien ensoleillés où poussent ces plantes hôtes, les Orpins et les Jourbarbes

LE SEMI-APOLLON

Statut :

- *Protection nationale*
- *Annexe IV de la Directive « habitats »*
- « *Quasi menacée* » au niveau national

Le Semi-Apollon est un papillon de montagne observé de 700 à 2400 mètres d'altitude, mais plus fréquent entre 800 et 1300 mètres d'altitude. Il recherche les prairies florifères et les alpages au sol profond, les lisières ensoleillées, les peuplements arbustifs peu denses et les grandes clairières au sein des forêts claires de feuillus ou des forêts mixtes

L'étude de la bibliographie existante sur la zone d'étude fait ressortir la présence de deux espèces d'intérêt patrimonial juste au-dessus du secteur de Prorel (voir carte 3). Cependant, ces données sont à relativiser puisqu'elles datent de 1983.

Les statuts de protection et de menace de ces deux espèces sont résumés dans le tableau suivant.

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection réglementaire de portée nationale	Statut communautaire	Statut liste rouge nationale
<i>Colias palaeno</i>	Solitaire	Arrêté du 23 avril 2007 (Article 3)		LC

Tableau 6 Statut de protection et de menace des lépidoptères de la zone d'étude (données Silène)

Liste rouge : NT : « Quasi-menacée » - LC « Faible risque ou Préoccupation mineure »

CF

LE SOLITAIRE

Statut :

- *Protection nationale*

Cette espèce boréo-alpine, tyrophophile au sens strict, est intimement liée aux tourbières d'altitude qui présentent des faciès à airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*) et à myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Il est observé au-delà de 600 mètres dans le Jura et de 1500 à 2600 mètres dans les Alpes. L'ouverture du milieu semble être un facteur déterminant et le papillon évite les faciès trop sombres et fermés. Les zones vastes, bien ouvertes et riches en airelle lui sont nécessaires. La distribution de l'espèce en France est très restreinte. Elle est présente surtout dans les Alpes, où elle est localisée, mais encore assez abondante par endroits. Elle est plus rare dans le Jura et a disparu des Vosges et de Belgique.

3 - ENJEUX ECOLOGIQUES

Le tableau suivant synthétise les principaux enjeux écologiques sur le secteur Eptanis tirés de l'analyse de l'État initial.

	ENJEUX	NIVEAU DE L'ENJEU
HABITATS NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - La présence d'1 habitat de zone humide - La présence de 2 habitats d'intérêt communautaire 	Fort
FLORE	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce protégée n'a été relevée sur le site lors des inventaires 	Nul
AMPHIBIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce n'a été répertoriée lors des inventaires 	Nul
REPTILE	<ul style="list-style-type: none"> - La présence du Lézard vivipare, espèce protégée au niveau national. Peu abondant 	Moyen
INSECTE	<ul style="list-style-type: none"> - La présence du chiffre classé comme « Quasi menacée » - La présence du Semi-apollo, protégé et considéré comme « Quasi menacé » - La présence à proximité de la zone d'étude d'une espèce protégée : le Solitaire (Donnée bibliographique datant de 1983) 	Fort
OISEAU	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de 17 oiseaux protégés au niveau national. - La présence du Tétraz lyre (inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux et « Vulnérable » en région PACA) dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude. - La présence d'habitats favorables pour l'accueil du Tétraz lyre sur la zone d'étude (alentours de la partie haute du télésiège de la forêt) - La présence du Pic noir, espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » - La présence de cinq espèces justifiant d'un statut de menace au niveau national : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Mésange noire, Tarier des prés et Traquet motteux - La présence de trois espèces justifiant d'un statut de menace au niveau régionale : bruant jaune, Linotte mélodieuse et Tarier des prés 	Fort
MAMMIFERE	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce protégée n'a été relevé lors des inventaires 	Nul

4 - BIBLIOGRAPHIE

- > AESCHIMANN (David) & BURDET (Hervé M.), 1989 : *Flore de la Suisse et des territoires limitrophes*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 597 p.
- > DELARZE, R & Y. GONSETH (2008). Guide des milieux naturels de suisse. ROSSOLIS, BUSSIGNY. 424p.
- > ENGREF – Corine biotopes, types d'habitats français. 175p
- > Base de données SILENE

ANNEXE

Liste des espèces floristiques relevées par habitat naturel

Code de l'habitat (Corine Biotope)	Libellé de l'habitat	Nom latin	Nom vernaculaire
31,412	Landes alpines à Vaccinium	<i>Alchemilla alpina</i> L., 1753	Alchémille des Alpes, Herbe de Saint-Sabin, Satinée
		<i>Helictotrichon pratense</i> (L.) Pilg., 1938	Avoine des prés
		<i>Geum montanum</i> L., 1753	Benoîte des montagnes
		<i>Festuca varia</i> Haenke, 1789	Fétuque variable, Fétuque bigarrée
		<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
		<i>Luzula alpina</i> Hoppe, 1839	Luzule des Alpes
		<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette
		<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn., 1791	Patte de chat, Pied de chat dioïque, Gnaphale dioïque, Hispidule
		<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire
		<i>Rhododendron ferrugineum</i> L., 1753	Rhododendron ferrugineux, Laurier-rose des Alpes
		<i>Trifolium alpinum</i> L., 1753	Trèfle des Alpes, Réglisse des montagnes
31,87	Clairières forestières	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier
		<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine
		<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge
		<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire
		<i>Poa alpina</i> L., 1753	Pâturin des Alpes
		<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen
		<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
		<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin
		<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne
35,1	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	<i>Alchemilla monticola</i> Opiz, 1838	Alchémille des montagnes
		<i>Bartsia alpina</i> L., 1753	Bartsie des Alpes
		<i>Geum montanum</i> L., 1753	Benoîte des montagnes
		<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or
		<i>Campanula scheuchzeri</i> Vill., 1779	Campanule de Scheuchzer
		<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge
		<i>Festuca varia</i> Haenke, 1789	Fétuque variable, Fétuque bigarrée
		<i>Phleum alpinum</i> L., 1753	Fléole des Alpes
		<i>Juncus alpinoarticulatus</i> Chaix, 1785	Jonc des Alpes
		<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire
		<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc
		<i>Plantago alpina</i> L., 1753	Plantain des Alpes
		<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.)	Fromental élevé
		<i>Polygonum viviparum</i> L., 1753	Renouée vivipare
		<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	Trèfle brun
		<i>Trifolium alpinum</i> L., 1753	Trèfle des Alpes, Réglisse des montagnes
		<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc		
36,333	Pelouses en gradins à <i>Festuca varia</i>	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire
		<i>Alchemilla vulgaris</i> L., 1753	Alchémille commune, Pied de lion
		<i>Arnica montana</i> L., 1753	Arnica des montagnes

		<i>Geum montanum</i> L., 1753	Benoîte des montagnes
		<i>Centaurea montana</i> L., 1753	Bleuet des montagnes
		<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire
		<i>Campanula scheuchzeri</i> Vill., 1779	Campanule de Scheuchzer
		<i>Orchis sambucina</i> Haller ex L., 1771	Dactylorhize à feuilles larges
		<i>Festuca acuminata</i> Gaudin, 1811	Fétuque bigarrée
		<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule
		<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune
		<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc
		<i>Potentilla aurea</i> L., 1756	Potentille dorée
		<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
54,4	Bas-marais acides	<i>Allium lusitanicum</i> Lam., 1783	Ail des collines
		<i>Alchemilla monticola</i> Opiz, 1838	Alchémille des montagnes
		<i>Campanula scheuchzeri</i> Vill., 1779	Campanule de Scheuchzer
		<i>Festuca acuminata</i> Gaudin, 1811	Fétuque bigarrée
		<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés
		<i>Juncus alpinoarticulatus</i> Chaix, 1785	Jonc des Alpes
		<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
		<i>Carex leporina</i> L., 1754	Laîche des lièvres, Laîche Patte-de-lièvre
		<i>Carex echinata</i> Desf., 1799	Laîche hérissée
		<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778	Laîche vulgaire
		<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites
		<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune
		<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Myrtille, Maurette
		<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc
		<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge
		<i>Poa alpina</i> L., 1753	Pâturin des Alpes
		<i>Dianthus sylvestris</i> Wulfen, 1786	Pipolet
		<i>Potentilla erecta</i> (L.) Räusch., 1797	Potentille tormentille
		<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Ray-grass français
		<i>Bistorta vivipara</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée vivipare
		<i>Salix repens</i> L., 1753	Saule à feuilles étroites, Saule rampant
		<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré
		<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres
		<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts
		<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm., 1849	Scirpe en touffe
		<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	Trèfle brun
		<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés
		<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i> (Jord.) Syme, 1863	Renoncule âcre, Renoncule de Fries
		<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen
		<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine
		<i>Alchemilla acutiloba</i> Opiz, 1838	Alchémille commune
		<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte

	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables
	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit
	<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L., 1753	Chénopode du bon Henri
	<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais
	<i>Pinguicula leptoceras</i> Rchb., 1823	Grassette à éperon étroit, Grassette à éperon grêle
	<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune

Annexe 9

Description de la mesure de réduction - Végétalisation par étrépage

Les objectifs de cette mesure sont :

- Stabiliser les terrains et limiter l'érosion par ruissèlement.
- Limiter la destruction des habitats naturels d'intérêt communautaire.
- Conserver la qualité fourragère naturelle

Les opérations de végétalisation des zones remaniées devront privilégier la technique de l'étrépage :

- Déplaquage des mottes d'herbes en place (avec 10 à 20 cm d'horizon superficiel de sol) et, si nécessaire, stockage de ces dernières en petits tas le temps du chantier. Les plus petites mottes qui se seront désagrégées à l'arrachement seront mélangées à la terre végétale décapée ou au substrat tout venant du déblai.
- Au fur à mesure de l'avancement du chantier, les mottes décapées seront redistribuées de manière jointive si possible. Dans le cas où le nombre de mottes est insuffisant, il est préconisé de les concentrer en priorité sur les talus ; une végétalisation par semis pouvant suffire sur le plat de la piste. La technique de disposition en mosaïque pourra également être envisagée si nécessaire.
- Semis hydraulique complémentaire si nécessaire.
- Sur les secteurs de forte pente, un système de grillage pourra être disposé afin de maintenir les mottes en place.

